



Vivre ensemble



La Lettre de Saint-Michel-Escalus

n° 3 - Juillet 2021

Le mot du maire

Il faut en convenir, nous devons rester lucides face à notre désir premier de retrouvailles festives. Les élections des 20 et 27 juin nous ont permis de retisser un peu le fil d'ariane qui nous relie.

Je profite de cette opportunité pour adresser mes remerciements à toutes celles et ceux qui ont bien voulu participer avec gentillesse et bonne humeur à cette mission citoyenne. Le sens civique des électeurs de Saint-Michel-Escalus a contribué à faire du scrutin de la commune le meilleur de notre communauté de communes Côte Landes Nature avec un taux record de participation de 58 %, loin devant le chiffre national de 34 %.



*Je vous souhaite le meilleur été possible,
Très cordialement
Didier CLAVERY*

Les finances de Saint-Michel-Escalus

Les communes de moins de 500 habitants représentent la moitié des communes françaises, couvrent 32% du territoire mais ne concentrent que 6% de la population.

Leurs dépenses de fonctionnement sont élevées notamment à cause des frais fixes (en particulier frais de personnel, entretien des bâtiments et de la voirie). Elles sont financées principalement par les impôts et taxes. Pour ce qui concerne les projets d'investissement, l'autofinancement vient compléter les subventions demandées et les ventes des produits domaniaux. (Source Direction générale des collectivités territoriales (DGCL))

Au regard des communes de même taille et de beaucoup d'autres, celle de Saint-Michel-Escalus a été et est gérée actuellement en « bon père de famille ».

Compte administratif

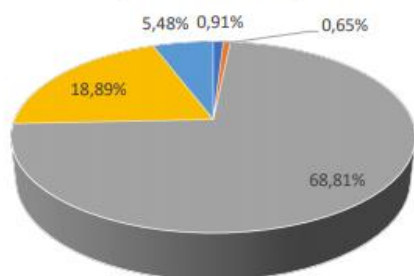
Le compte administratif 2020 retrace les **dépenses** et les **recettes** des opérations **réalisées** du **1er janvier au 31 décembre 2020**.

Il est présenté en deux sections : le fonctionnement qui retrace les activités courantes de la commune et l'investissement qui traduit les projets d'enrichissement patrimonial portés par la municipalité.

La **section fonctionnement** dégage un **excédent** de recettes de **50 948 euros**, conséquence notamment de la gestion prudente des dépenses.

RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT

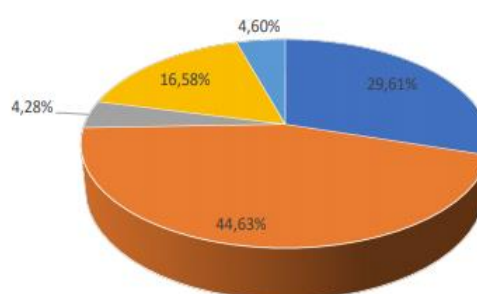
Compte administratif 2020
(300 547 euros)



- Atténuation de charges
- Impôts & taxes
- Recettes courantes
- Produits services, domaine et ventes
- Dotations, subventions

DÉPENSES SECTION FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2020
(249 599 euros)



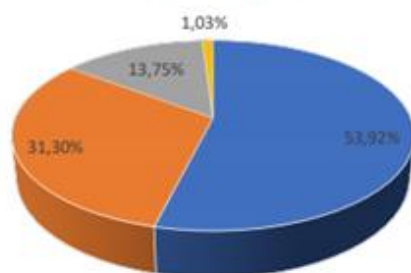
- Charges de gestion
- Autres dépenses
- Charges de personnel
- Charges exceptionnelles
- Atténuation de produits

La section **investissement** se solde quant à elle par un **déficit** de **67 781 euros**, couvert par l'excédent dégagé par l'exercice 2019 soit 86 638 euros.

Ce déficit résulte en particulier de gros investissements comme la réalisation des toilettes installées en bordure des terrains de boules ainsi que de la réfection de la chaussée de la Vaucelle.

RECETTES SECTION INVESTISSEMENT

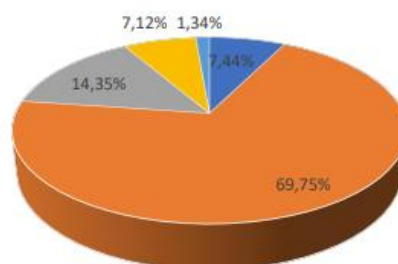
Compte administratif 2020
(72 747 euros)



- Subventions d'investissement
- Dépenses d'ordre à récupérer
- Dotations, fonds divers et réserves
- Opérations d'ordre

DÉPENSES SECTION INVESTISSEMENT

Compte administratif 2020
(140 528 euros)



- Subventions d'équipement
- Dépenses pour ordre
- Immobilisations corporelles
- Dépenses pour ordre (à récupérer)
- Emprunts

Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 retrace les **prévisions de dépenses** et de **recettes** estimées par le conseil municipal pour l'exercice 2021.

Il est présenté en deux sections **chacune à l'équilibre** :

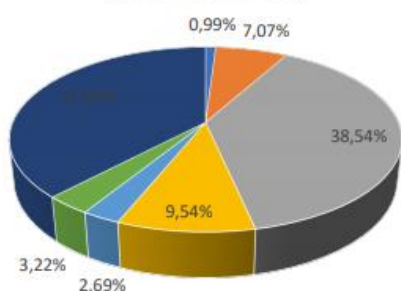
- fonctionnement : activité courante de la municipalité ;
- investissement : les investissements et les projets à réaliser.

Pour l'exercice 2021, la **section fonctionnement** est synthétisée ci-dessous.

RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT

Budget primitif 2021

(558 286 euros)

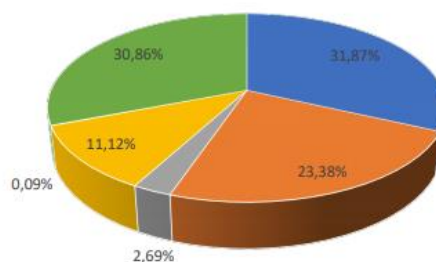


- Atténuation de charges
- Impôts & taxes
- Autres produits courants
- Excédent net reporté
- Produits services, domaine et ventes
- Dotations et participations
- Produits exceptionnels

DÉPENSES SECTION FONCTIONNEMENT

Budget primitif 2021

(558 286 euros)



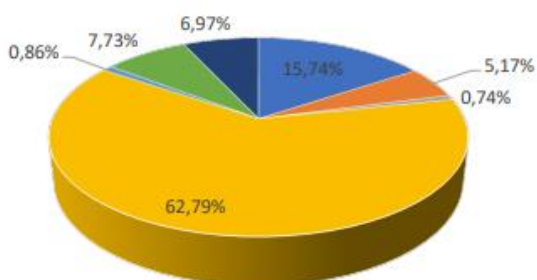
- Charges de gestion
- Autres charges courantes
- Charges de personnel
- Charges exceptionnelles
- Atténuation de produits
- Opérations d'ordre et de transfert

A la section **investissement** sont notamment inscrites les dépenses budgétées pour la réalisation de la Halle de partage « La Marensine », l'assainissement du quartier Saint-Pierre ainsi que le plateau ralentisseur en face de la mairie. Elles seront financées par un virement de la section fonctionnement et des subventions.

RECETTES SECTION INVESTISSEMENT

Budget primitif 2021

(270 670 euros)

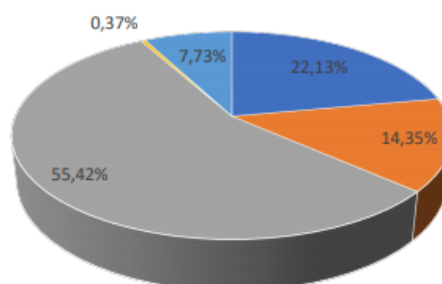


- Subventions d'investissement
- Autres produits
- Opérations d'ordre
- Excédent à reporter
- Dotations, fonds divers et réserves
- Virement de la section fonctionnement
- Reste à réaliser de 2020

DÉPENSES SECTION INVESTISSEMENT

Budget primitif 2021

(270 670 euros)



- Subventions d'équipement versées
- Opérations d'équipement
- Reste à réaliser
- Immobilisations corporelles
- Emprunts

Les travaux



Halle de partage « La Marensine »

Le permis de construire a été signé le 20 avril 2021, les études de sol réalisées en juin, la consultation des entreprises est en cours. Les dossiers de demande de subventions sont en cours d'instruction. La municipalité mettra tout en œuvre pour y accueillir des manifestations culturelles, festives, marchés de produits locaux en circuit court.

Éclairage de l'abri bus du Bas Rouge

Il est en service depuis la fin janvier, les collégiens attendent leur bus en toute sécurité.

Toilettes publiques

Elles ont été mises en service en mai dernier.

Assainissement collectif du quartier St Pierre

Les dernières mises au point pour l'organisation du chantier sont en cours avec le Sydec, les travaux seront réalisés en septembre.

Nettoyage des abords du ruisseau Paribon

Il a été effectué par le Syndicat mixte de rivières. La commune a effectué le curage de ce ruisseau entre la rue des Mimosas et la station de refoulement suivant le cahier des charges du Syndicat.

Sécurité

- ✓ Route des Chevreuils, la plantation d'arbustes pour la constitution de 4 écluses de ralentissement a été effectuée cet hiver, nous avons malheureusement constaté des vols de végétaux.
- ✓ La zone urbanisée va devenir le quartier Labèque ; la vitesse sera limitée à 50 km/h. Les panneaux seront installés courant juillet.
- ✓ Un plateau surélevé sera aménagé sur la route de la mairie, au carrefour de la rue des Mimosas et la vitesse limitée à 30 km/h à son approche. La commune a lancé la consultation des entreprises. Les travaux sous maîtrise d'œuvre de l'unité territoriale départementale (UTD) sont planifiés en septembre.

SAINT-MICHEL-ESCALUS
Quartier Labèque



Panneau d'affichage libre

Le code de l'environnement impose aux communes l'obligation d'un panneau d'affichage libre. C'est maintenant chose faite, ce panneau est implanté sur le parking de la mairie.

Parking route d'Escalus

L'ancien point tri du centre bourg sera aménagé en aire de stationnement pour le confort des riverains. L'entreprise devrait intervenir en juillet.

Le mot des associations

Le Comité des fêtes était en sommeil depuis de trop longs mois pour cause de COVID.

Cette année nous organisons des manifestations à l'extérieur uniquement pour l'instant.

- ✓ VIDE GRENIER : dimanche 18 juillet 2021
- ✓ MARCHÉ des PRODUCTEURS : mardi 27 juillet 2021
- ✓ VIDE GRENIER : dimanche 22 août 2021



D'autres manifestations (bal à papa, repas divers,...) seront organisées après l'été, si le protocole du COVID le permet, bien entendu.

Bon été à toutes et à tous et à très bientôt.

ESCALE PLURIELLE

Programme du premier trimestre de la saison 2021/2022 :

- ✓ Samedi 28 août : Théâtre d'improvisation en la bergerie de Galoppe **CRAZY MURDER SHOW**. Entrée générale 15€.
- ✓ Samedi 18 septembre : Journée du patrimoine **ESCALE AU FIL DE L'EAU**. Participation gratuite.
- ✓ Samedi 9 octobre: Clown théâtre, en la bergerie de Galoppe **BONNE JOURNEE, BON COURAGE**. Spectacle au chapeau
- ✓ Samedi 27 novembre : Cabaret karaoké, en la salle des fêtes **ADRIEN MARTIN** au piano/voix. Entrée générale 15€.



LES BOULISTES de Saint-Michel-Escalus

Les conditions sanitaires s'améliorant, l'amicale des boulistes vous accueille un samedi sur deux dans l'airiel face à la mairie, pour de joyeuses et amicales parties de pétanque, avec remises de lots à chaque concours. Bienvenue à toutes et tous.

ACCA

Les années se suivent et se ressemblent mais nous gardons bon espoir d'une sortie rapide de cette période tourmentée pour reprendre nos activités dans de bonnes conditions.

Nous déplorons un nombre important de chevreuils tués sur nos routes par des automobilistes peu scrupuleux de la réglementation de la vitesse.

Il faut souligner que la prise en charge des cadavres d'animaux est assurée par les bonnes volontés de l'ACCA et représente un travail ingrat pour notre garde-chasse communal notamment.

Le carnet

Le maire et les conseillers municipaux souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants de Saint-Michel-Escalus.

Marion LEGENDRE et Romane CLARIS-SAUVAGE se sont pacsées en mairie le 8 juillet 2021.

Les remerciements

La municipalité tient à remercier Mathieu REYNES qui a dessiné le nouveau logo de Saint-Michel-Escalus.

Été 2021 : La vie à Saint-Michel-Escalus

Informations pratiques

La mairie

178 route de la Mairie – 05 58 48 77 01 – mairie@saint-michel-escalus.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Le secrétariat de la mairie est ouvert les lundis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les mardis et vendredis de 9h30 à 12h30.

Il sera fermé du lundi 16 août au mercredi 1^{er} septembre.

Pour vos démarches, vous renseigner sur la vie de la commune, de la communauté des communes..., vous trouverez toutes les informations pratiques sur le site internet : www.saint-michel-escalus.fr

LES URGENCES

Samu 15

Pompiers 18

Police 17

Gendarmerie 05 58 55 08 95

Pharmacie de garde 3237

Centre antipoison 05 56 96 40 80



Déchets encombrants

Les déchetteries de Vielle-Saint-Girons et de Castets sont à votre disposition tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (pour plus de renseignements : <https://www.sitcom40.fr>).

Déclaration de détention d'oiseaux

Dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte contre les maladies, il est nécessaire de connaître chaque détenteur d'oiseaux. Un recensement est organisé pour les détenteurs de volailles (basse-cour) ou autres oiseaux captifs non commerciaux. A cet effet, vous devez déposer à la mairie le formulaire Cerfa n°15472 complété ou le remplir en ligne.



Vivre ensemble

Afin qu'ils soient connus de toutes et de tous, **deux arrêtés** sont joints à cette Lettre d'informations :

- le premier concerne les règles d'usage des espaces verts publics ;
- le second est relatif à la prévention des nuisances sonores.

Association " les chats libres de Côte Landes Nature "

Si vous trouvez un chat abandonné ou en difficulté, la personne référente pour Saint-Michel-Escalus est : Madame GILLY Mayie (tél : 06.24.71.33.65, courriel : mayie.g@orange.fr)

N'hésitez pas à la contacter.

La municipalité remercie Madame GILLY pour son implication dans cette cause.



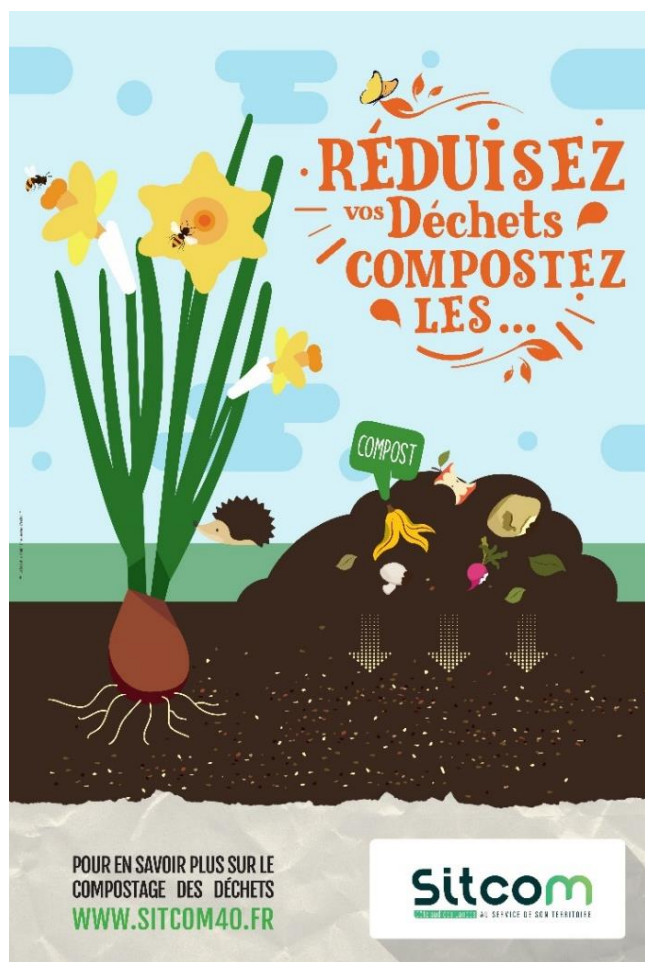
Voisins solidaires

La période estivale est pour beaucoup d'entre nous l'occasion d'aller découvrir d'autres horizons. C'est pourquoi il convient d'être attentif aux allées et venues.



AGIR SUR LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

RÉDUISEZ VOS DÉCHETS, COMPOSTEZ LES...!



Quelle meilleure alternative à la poubelle pour ses épiluchures que de les composter au fond du jardin ? Est-il utile de rappeler que le compostage domestique permet de détourner de notre poubelle plus de 50 kg de déchets par an et par habitant tout en réalisant chez soi un compost de qualité, indispensable à nos plantations? Pour ceux qui ne l'ont pas déjà adopté et qui souhaitent se lancer, quelle est la meilleure solution ? En fonction de la superficie de son jardin ou de la quantité de déchets, deux solutions s'offrent à vous : le compostage en bac ou en tas. Seule la méthode change, car la manière de composter et la finalité sont les mêmes.

LE COMPOSTAGE EN BAC

Le compostage en bac avec un composteur est particulièrement recommandé pour les petits espaces et les petites quantités de déchets, notamment les déchets de jardin. Il a comme avantage d'être fermé et les déchets ne sont pas visibles, sont hors de portée des animaux et ne sont pas soumis aux aléas climatiques.

LE COMPOSTAGE EN TAS

Le compostage en tas est idéal pour les grands jardins. N'ayant pas de contraintes de volume, il est parfait pour les quantités importantes de déchets et notamment ceux de jardin (tonte, feuillages, ...). Un habillage en bois permettra d'éliminer facilement le désagrément visuel. Pourquoi ne pas faire du réemploi et réutiliser vos vieilles planches ou palettes ? Vous trouverez facilement des tutos sur internet pour fabriquer un tel habillage.

QUOI ET COMMENT COMPOSTER ?

Après avoir trouvé l'emplacement et préparé le terrain, il ne reste plus qu'à garder ses déchets de cuisine. Tous vos déchets de cuisine d'origine végétale peuvent être compostés : épiluchures de légumes et de fruits, restes de légumes et fruits crus ou cuits, restes de pâtes, riz, purée, marc de café (avec filtre), sachets de thé et infusettes, pain, serviettes en papier et essuie-tout, les coquilles d'œufs, ainsi que les déchets de jardin (herbes et feuilles mortes). Il est fortement déconseillé, par mesure d'hygiène, de ne pas mettre les déchets d'origine animale (poisson et viande).

Les trois règles d'or : mélanger, aérer et surveiller l'humidité

>> Retrouvez toutes les informations sur le compostage et la gestion des déchets alimentaires dans le guide « Apprenons à bien gérer nos déchets alimentaires » téléchargeable sur le site internet du Sitcom Côte sud des Landes, www.sitcom40.fr.

Marie-Claude PARISIS
Service Communication/Prévention déchets
Chargée de communication et de prévention des déchets

Sitcom
SITCOM Côte sud des Landes
62 chemin de Bayonnais - 40230 BÉNESSE-MAREMNE
communication@sitcom40.fr
05 58 72 03 94
www.sitcom40.fr



COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

Le Sitcom Côte sud des Landes met gratuitement à la disposition des usagers habitant dans sa zone de collecte, un composteur individuel. Vous pouvez en bénéficier soit directement en vous rendant à la plate-forme multimatériaux de Bénesse-Maremne ou soit en vous inscrivant, par téléphone, au 05 58 72 03 94 afin que le composteur soit déposé à la déchetterie la plus proche de votre domicile. Un justificatif de domicile vous sera demandé.

Crédit photo Quadria –
Crédit illustration : Esens création

Votre projet de
**RENOVATION
ENERGETIQUE**

**CONSEILS
GRATUITS
& NEUTRES**

- POUR
- vos travaux
 - l'analyse de vos devis
 - vos aides financières

A

B

C

D

E

F

G

Contactez
**UN CONSEILLER
ENERGIE**

☎ 05 58 74 12 56

✉ faire.landess@solihha.fr

Rencontrez
UN CONSEILLER ENERGIE

📅 Le 3^e mercredi du mois

📍 A Castets au siège de la
Communauté de communes

Sur RDV : 05 58 74 12 56